



BILAN D'ACTIVITES 2011

L'eau au cœur de nos priorités



SOMMAIRE

1. L'Office de l'Eau de la Guyane en 2011
2. Des organisations pour l'eau
3. Accompagner la maîtrise d'ouvrage
4. Améliorer la connaissance de la ressource et des milieux
5. Informer, sensibiliser et conscientiser les publics
6. Collaborer à la mise en œuvre des projets alliant l'eau et l'énergie
7. Le Programme Pluriannuel d'Intervention, des aides financières en faveur de la ressource en eau
8. Les redevances en 2011
9. Les services de l'eau en 2011
10. BILAN FINANCIER

1. L'Office de l'Eau de la Guyane

L'Office de l'Eau est un établissement public à caractère administratif qui a pour mission de contribuer à réduire la pollution de l'eau et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.

L'Office de l'Eau de la Guyane recherche la meilleure efficacité environnementale:

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) intégrant les objectifs du Grenelle de l'environnement
- En réalisant le suivi annuel de la qualité des eaux en application avec la DCE

2. Des organisations pour l'eau

Comité de bassin

Le Comité de bassin est l'instance de débat et d'orientation de la politique de l'eau. Il se réunit trois ou quatre fois par an.

Lors de la séance plénière qui s'est tenue le 25 octobre, le Comité de bassin a été renouvelé. Les membres ont élu, à la **présidence Serge BAFAU, représentant des collectivités territoriales**, et à la vice-présidence **Jean-Louis ANTOINE, représentant des usagers et personnes qualifiées**.

Lors de sa première séance plénière du 8 décembre 2011 le Comité de bassin a mis l'accent sur la nécessité de mettre en place des commissions thématiques.

Ces commissions devraient permettre de renforcer la capacité de proposition des acteurs locaux et le suivi des actions sur l'ensemble du territoire, notamment dans la mise en œuvre du SDAGE et de son programme de mesures (PDM). Quatre commissions ont été instituées :



- **Commission Eau potable** avec comme axes de travail « l'alimentation en eau potable des sites isolés » et « la connaissance et le suivi du biseau salé » ;
- **Commission Gestion intégré des fleuves** dont les axes seront « la navigation fluviale » et « la gestion intégrée des fleuves transfrontaliers » ;
- **Commission programmation et financement** avec comme axe de travail « le diagnostic des travaux en cours et prospective des besoins » et « la préparation du programme opérationnel 2014-2020 » ;
- **Commission inondation** qui axera ses travaux sur la mise en œuvre de la directive inondation.

Les commissions sont composées de membres du Comité de bassin et qui ont été choisis lors de la séance du 8 décembre. Elles peuvent se réunir autant de fois que nécessaire et au moins une fois par an.

La composition du Comité de bassin au 25 octobre 2011 est disponible sur le site internet de l'Office : eauguyane.fr

Conseil d'Administration

Le Conseil d'administration est présidé par monsieur Alain TIEN-LIONG, président du Conseil Général.

Il doit se réunir au moins deux fois par an et décide des grandes orientations à donner au programme d'actions de l'Office de l'Eau de la Guyane. En 2011, le Conseil d'administration s'est réuni le 10 mars et le 23 novembre.

10 mars 2011

- Vote du compte administratif 2010 et approbation du compte de gestion 2010
- Affectation du résultat
- Vote du budget unique 2011
- Programme d'actions 2011
- Approbation de l'assistance technique
- Création d'un poste de chargé de mission «Eau/Energie»

23 novembre 2011

- Bilan comptable
- Décision modificative n°1
- Renouvellement de la Commission d'attribution des aides
- Participation financière de l'Office aux projets sollicitant du FEADER
- Propositions de mise en place de commission thématiques au sein du Comité de bassin

COLLEGE	REPRESENTANT	NOM	FONCTION
COLLECTIVITES TERRITORIALES	REGION	Hélène SIRDER	2ème Vice-Présidente
		Jean-Claude LABRADOR	Conseiller Régional
	DEPARTEMENT	Daniel MANGAL	Conseiller Général
		François RINGUET	Conseiller Général
	COMMUNES et COMMUNAUTES DE COMMUNES	Marie-Laure PHINERA-HORTH	Maire de Cayenne
		Justin ANATOLE	Maire de Régina
		Richard LOBI	Maire de Papaïchton
		Patrick LECANTE	Maire de Montsinéry
Serge BAFU		Vice-président de la CCCL	
USAGERS ET MILIEUX SOCIO-PROFESSIONNELS	Milieux socioprofessionnels	Auxence CONTOUT	CCEE
	USAGERS	Ferdinand MADELEINE	E D F
		Rodolphe LELIEVRE	Directeur SGDE
ASSOCIATIONS AGREES ET PERSONNES QUALIFIEES	ASSOCIATIONS AGREES	Emmanuel AWONG	Secrétaire général AGDHCUA
		Claude SUZANON	Président SEPANGUY
	PERSONNALITES QUALIFIEES	Paul LECOMTE	Directeur B R G M
ADMINISTRATION		Monsieur le Directeur de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement	DEAL
		Monsieur le Directeur de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt	DAAF
		Monsieur le Directeur de l'Agence Régionale de Santé	ARS

3. Accompagner la maîtrise d'ouvrage

Encourager à la mise en place des filières de traitement/valorisation des déchets d'assainissement

Les dispositifs d'assainissement et de potabilisation sont à l'origine d'une production importante de déchets. Ces derniers (graisses, sables, refus de dégrillage, résidus de curage, boues, matières de vidange) sont considérés comme des déchets ménagers et assimilés. A ce titre, ils entrent dans le plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux (PDPGDND, ex PDEDM). En accord avec le Conseil général, afin de rendre le schéma de gestion des déchets d'assainissement et de potabilisation opposable, il est prévu de l'annexer au PDPGDND lors de sa révision décidée pour 2013.

Onze collectivités (sur les 17 consultées) ayant donné leurs avis sur le choix des scénarii de traitement/valorisation qui leur ont été proposés en juillet 2010, la tranche conditionnelle de l'étude relative au schéma a été lancée. Cette dernière est constituée de deux phases :

- Etude de faisabilité de filières de traitement : conception de stations pilotes (niveau avant-projet) en site urbain et en site isolé
- Elaboration du schéma départemental de gestion des déchets d'assainissement et de potabilisation et rédaction du rapport environnemental

Pour les études-pilotes, deux scénarii ont été retenus :

- Epandage agricole des boues curées d'un système de lagunage
- Conception d'une station de traitement spécifique des matières de vidange (lit planté de roseaux)

Sur l'ensemble des territoires où ces deux scénarii étaient pressentis, les communes de Mana et de Saül répondaient à tous les critères pour mener à bien ces études. C'est-à-dire pour **Mana**, l'urgence du curage, la présence de potentialité agricole locale, la volonté manifeste du maître d'ouvrage de participer au projet, la garantie de l'innocuité des boues. Et pour **Saül**, dont le zonage d'assainissement est 100% non collectif, la volonté de mettre en œuvre un ouvrage spécifique de traitement des matières de vidange.

Ces études de scénarii ont vocation à être extrapolées sur les autres communes de la Guyane.

Tranche	Phases	Finalité	Durée prévisionnelle
Tranche I	Evaluation des différentes techniques d'ANC en sites isolés, péri-urbains et touristiques		
	Phase 1: Enquête de population sur la perception de l'assainissement	Approche d'acceptation socioculturelle de l'ANC pour permettre sa mise en place effective dans les sites isolés, zones péri-urbaines et sites touristiques	10 mois (septembre 2011/juillet 2012)
	Phase 2: Analyse multicritères des dispositifs d'ANC (individuel ou regroupé)		8 mois (novembre 2011/juillet 2012)
	Phase 3: Elaboration d'outils à destination des SPanc		2 mois (septembre/octobre 2012)
Tranche II	Réalisation de études pilotes	Conditions d'adaptation des filières d'ANC en Guyane	18 mois soit de septembre 2012 à février 2014
Tranche III	Elaboration d'un «guide des bonnes pratiques de l'ANC en Guyane»	Outil d'aide à la décision pour les communes et les SPanc	6 mois soit de mars 2014 à août 2014

Montant de la tranche conditionnelle : 31 500 €

Plan de financement ; ADEME = 48,3% ; Conseil général = 31,7% ; OEG 20,0%

Guider les acteurs de l'assainissement non collectif

L'Office de l'eau, pilote de la disposition détaillée du SDAGE «Promouvoir les techniques d'assainissement non collectives en sites isolés» souhaite mener une réflexion concertée sur la problématique de l'ANC en Guyane. Différents acteurs ont été rencontrés. Et le groupe de travail s'est constitué avec l'ARS, la CCCL, la DAAF, l'unité Police de l'eau(DEAL), le Parc naturel régional de la Guyane (PnrG) et le Parc amazonien. Il a été souhaité une «ouverture» de cette mesure SDAGE aux zones périurbaines et aux sites touristiques, à cause de leur ressemblance avec les sites isolés.

Son but est notamment de fédérer les différents projets actuellement en cours sur le territoire (expérimentation de toilettes sèches, lits plantés de roseaux, ...). L'un des objectifs de ce groupe de travail est de proposer aux élus communaux et aux autres acteurs de l'assainissement non collectif (usager, lotisseurs, opérateurs touristiques, ...) un guide de préconisations des filières d'ANC à mettre en place.

En très étroite collaboration avec les membres du groupe de travail, l'Office a élaboré le cahier des charges de la consultation pour la réalisation de l'étude relative à l'évaluation des dispositifs d'ANC. Elle est basée sur la recherche d'un consensus entre les partenaires, qui n'ont pas forcément les mêmes priorités, ni les mêmes enjeux.

L'objectif de cette étude est double :

- connaître la perception des Guyanais sur l'assainissement
- identifier les techniques d'ANC existants en Guyane, pour les améliorer.

L'enquête sur la perception de l'assainissement est une étape primordiale du projet. En effet, l'approche d'acceptation socio-culturelle des filières d'ANC est une donnée essentielle de leur mise en place effective et pérenne.

Montant de la tranche I : 157 800 €

Plan de financement : ARS = 9,1 % ; PdrG-Feader = 72,3 % ; OEG = 18,6 %

Le cas particulier des sites isolés

Accompagnement des sites isolés en unités de production adaptées

Dans le cadre de sa mission d'assistance technique dans le domaine de l'eau, l'Office de l'eau de la Guyane poursuit son aide aux communes souhaitant équiper les populations rurales et isolées en équipements de type pompes à bras et en réservoirs de récupération d'eau de pluie.

Faisant suite à une étude d'identification des besoins en récupération d'eau de pluie conduite sur sept communes guyanaises (*Apatou, Awala-Yalimapo, Grand Santi, Papaïchton, MaripaSoula, Mana, Saint-Laurent-du-Maroni*), cinq collectivités ont sollicité l'Office depuis 2009 pour les accompagner dans leur projet d'installation de récupérateurs d'eau de pluie dans des sites non desservis en réseau public d'eau potable.

En 2011, la commune d'Apatou a bénéficié d'une subvention de 10 000 € pour équiper 60 familles.

Communes	Nombre de familles équipées	Montant opération	Participation OEG	Pourcentage
Année 2011				
Apatou	60	41 430,00 €	10 000,00 €	24,1%
total 2009-2011	196	127 340,00 €	35 180,00 €	27,6%

Construire un partenariat avec le CNFPT pour la formation des agents communaux

En 2009, l'Office de l'eau de la Guyane, en partenariat avec la DAAF, l'ARS et le CNFPT, a lancé une étude d'identification des besoins en formation des agents communaux des sites isolés. Cette étude a permis d'élaborer un programme pluriannuel de formation ciblé sur les besoins identifiés en gestion et en maintenance des équipements publics d'eau potable et d'assainissement.

Aussi, l'Office et le CNFPT ont convenu de la nécessité d'un partenariat actif visant à concevoir et organiser conjointement des sessions de formation basées sur ce programme. De même, les élus communaux n'ont pas été oubliés, car des journées de sensibilisation à leur attention sur des thématiques particulières sont envisagées.

En 2011, deux sessions de formation ont été réalisées. Ainsi du 11 au 15 avril et du 20 au 24 juin 2011, *une vingtaine d'agents communaux* d'Apatou, Awala-Yalimapo, Camopi, Iracoubo, Maripa-Soula, Ouanary, Papaïchton, Régina, Roura, Saint-Elie, Saint-Georges, Saül ont pu acquérir les notions de base de l'assainissement des eaux usées et de l'exploitation d'un ouvrage de traitement.

A la demande spécifique de Saint-Laurent et de Grand-Santi, une session sur la maintenance des pompes à bras en sites isolés a été proposée du 27 au 29 juin 2011. Elle a concerné *une dizaine d'agents*.

Montant **réel** du programme 2010-2011 : 33 850,54 €

Plan de financement : CNFPT=29,9% ; OEG=39,6% ; Région=30,4%

Accompagner les communes dans l'élaboration des profils de baignade

A ce jour, aucune des neuf communes, responsables d'une eau de baignade, n'a transmis son profil de baignade et son document de synthèse à l'ARS, comme le demandent l'article D.1332-21 du CSP et le décret n°2008-990. Ce dernier consiste à

- o Identifier les sources de pollution susceptibles d'avoir un impact sur la qualité des eaux de baignade et d'affecter la santé des baigneurs
- o Définir, dans le cas où un risque de pollution est identifié,
 - les mesures de gestion à mettre en œuvre pour assurer la protection sanitaire de la population
 - les actions visant à supprimer ces sources de pollution.

Sollicité par une des communes, qui a souhaité un accompagnement pour l'élaboration de son profil, l'Office de l'eau, dans le cadre de sa mission d'assistance technique dans le domaine de la restauration des milieux aquatiques, veut proposer à l'ensemble des communes, qui le souhaitent, de réaliser, pour leur compte, les profils de leurs zones de baignade.

Les communes confieraient à l'Office de l'Eau

- L'animation du groupe de travail sur la thématique «profil de baignade» ; L'animation se traduit par la tenue de réunions de concertation entre les communes et l'ARS) à la demande des communes sur des questions particulières sur la thématique «profil de baignade» et sur la veille réglementaire
- La maîtrise d'ouvrage des études relatives à l'élaboration des profils de baignade
- Elle se traduit par :
 - la rédaction des dossiers de consultation des entreprises uniques pour la réalisation de la phase n°1 Etat des lieux des zones de baignade et de la phase n°2 Elaboration des profils
 - l'ingénierie financière
 - le choix d'un prestataire
 - le suivi des phases n°1 et 2

Ainsi, les huit autres communes ont été rencontrées. Deux d'entre elles ont répondu favorablement. A partir du premier trimestre 2012, la signature d'une convention de partenariat permettra à l'Office de lancer l'étude relative à l'état des lieux des zones de baignade.

4. Améliorer la connaissance de la ressource et des milieux

Caractérisation des 3 zones pressenties comme réservoirs biologiques en Guyane

Rappel du contexte

L'identification des réservoirs biologiques dans le SDAGE présente un caractère informatif sur leur valeur écologique particulière et a pour conséquence d'imposer la prise en compte de cette information dans l'évaluation des incidences de projets susceptibles de les impacter.

L'étude a débuté en 2009, en partenariat avec la DEAL, le Parc Amazonien et l'ONEMA. Elle s'est intéressée à 3 bassins : la crique Portal, le haut Sinnamary et l'Arataï.

Avril 2011

Remise du rapport final

Les conclusions, tirées des études bibliographiques et de terrain, font état de zones préservées. Les milieux étudiés dévoilent de grands atouts pour la biodiversité guyanaise. Le fonctionnement de ces écosystèmes est encore peu connu d'où la nécessité de poursuivre l'acquisition de connaissances.

Ce ne sont cependant pas les uniques zones de Guyane très fortement naturalisées et préservée, et de nombreux territoires guyanais, parfois encore non prospectés, présentent une biodiversité des milieux aquatiques aussi élevée.

Le classement de ces 3 bassins versants est donc jugé opportun. Les résultats de cette étude seront présentés au Comité de Bassin lors de sa séance du mois de décembre 2011.

Suite à donner

La procédure de classement des cours d'eau relève de la compétence du Préfet coordonnateur de bassin. Elle a pour objectif de préserver les cours d'eau de dégradations futures et permet d'afficher un objectif de restauration à long terme.

Le classement :

- o interdit la construction de nouveaux ouvrages obstacles à la continuité
- o permet le renouvellement de concessions / autorisations avec prescriptions de maintien de la continuité

Montant de l'opération : 190 020 €

Plan de financement ONEMA 26% ; PAG 16% ; DIREN 51% ; Office 7%

Suivi biologique des eaux douces de surface (DCE 2010 et 2011)

Rappel du contexte :

Dans le cadre de la DCE, une surveillance de la qualité des eaux de surface est mis en œuvre, avec pour objectif principal de disposer d'un suivi des milieux aquatiques sur le long terme et de donner une image de l'état général des masses d'eau.

Mars

Lors de la séance du conseil d'administration, la signature de la convention avec l'ONEMA, partenaire du réseau 2011, a été soumise à la prise en compte par l'ONEMA et le Ministère en charge de l'Environnement des difficultés techniques et financières rencontrées sur ce projet, année après année.

Avril

Un échange a eu lieu avec les techniciens de l'ONEMA et du Ministère et ont permis de faire un point des difficultés et des perspectives.

Août

Signature de la convention

Un groupe de travail technique est mis en place, afin de définir un réseau DCE adapté à la Guyane. Il regroupe la DEAL Guyane, l'ONEMA, le Ministère et sera animé par l'Office de l'Eau.

La convention Office/ONEMA signée, a permis le lancement du marché 2011.

Novembre

Attribution du marché 2011

Le marché a été passé en procédure négociée, avec le groupement Asconit/Hydréco, sur la même base que le suivi 2010 (20 stations).

Résultats 2010

Le rapport final concernant la campagne réalisée en 2010 a été livré. Il analyse la qualité de l'eau des rivières aux vues de 3 éléments biologiques :

- o Les poissons : ils mettent en avant les caractéristiques contrastées des stations situées en aval des cours d'eau de l'est et de l'ouest guyanais. L'indice poisson semble le moyen le plus pertinent d'analyser et de comparer les données. Par rapport aux résultats disponibles pour 2009, la tendance générale de l'indice serait à la baisse. Toutefois cela s'explique par une saison climatique en 2009 idéale, très sèche, aboutissant à des résultats excellents à la fois pour l'abondance et la richesse des espèces.

- o Les diatomées (microalgues) : l'intégralité des taxons (entité qui regroupe des organismes vivants possédant en commun certains caractères) n'est à ce jour pas connue. De même, le profil écologique de certains taxons bien représentés est encore inconnu. Cela altère donc les indices, et leur interprétation doit être faite avec prudence.
- o Les invertébrés aquatiques : une baisse de la qualité de l'ensemble des stations aval est globalement observée. Ce genre de fluctuations interannuelles est régulièrement observé en Guyane dès lors que l'on s'attache à suivre une station pendant plusieurs années. Cela ne traduit pas nécessairement un impact anthropique ou une évolution durable dans le temps.

Montant de l'opération (marchés DEAL + OEG) 447 985.43 €
--

Plan de financement ONEMA 40% ; DEAL 40% ; OEG 20%
--

Appui au comité de bassin pour la mise en œuvre et le suivi du tableau de bord du SDAGE

Une convention de partenariat Office/BRGM/DEAL a été signée et de nouvelles tâches ont été confiées au BRGM. Outre le remplissage du tableau de bord et l'analyse des indicateurs, engagés depuis 2010, il est souhaité la mise en place d'une animation autour du SDAGE.

Ainsi, il a été acté la création de groupes de travail avec les producteurs pour mener une réflexion sur l'état d'avancement des actions. L'analyse critique de ces échanges permettra de faire des préconisations en matière de programmation et de hiérarchisation des actions à engager.

5 groupes de travail ont été réunis, sur la base des orientations fondamentales du SDAGE. L'ensemble des actions inscrites au programme d'action a été passé en revue, et un bilan dressé : état d'avancement, difficultés rencontrées, moyens et partenariats à mettre en œuvre ETC.

De nouvelles séances de travail sont prévues début 2012.

Montant de l'opération : 42 000 €

Plan de financement DIREN 25% ; Office 45% ; BRGM 30%

Publication des données sur l'eau

Edition et envoi de la publication des données sur l'eau 2011.

Pour la première fois, nous avons fait apparaître les données concernant la qualité biologique des cours d'eau ainsi qu'un focus sur l'étude du BRGM sur les pesticides.

Montant de l'opération 3 870 €

5. Informer, sensibiliser et conscientiser les publics

Créer des rencontres avec le grand public : Journée Mondiale de l'Eau

L'Office a souhaité engager une véritable démarche d'information et de sensibilisation à destination de ses différents publics. A terme, l'OEG veut être identifié comme l'une des structures de référence dans le domaine de l'eau.

En effet, la structure fait face aujourd'hui à un problème de notoriété et d'image ; lorsque le public pense « eau », il a comme référence la CCCL ou bien la SGDE.

Deux problématiques posées :

Concernant la JME : Comment sensibiliser et responsabiliser les acteurs de la sphère publique et privée aux enjeux de l'eau alors que le sujet n'est pas souvent abordé à hauteur de ses enjeux ? (enjeux pas seulement locaux mais mondiaux)

Concernant l'OEG plus globalement : Comment faire de l'OEG une des structures de référence dans le domaine de l'eau sachant que jusqu'à présent l'Office de l'Eau est peu connu du grand public et difficilement identifiable à ce jour ?

Positionnement stratégique

Une bonne gestion de l'eau aujourd'hui pour les usagers de demain

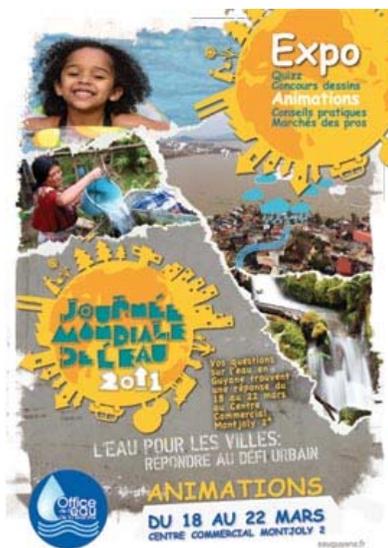
Objectifs généraux pour l'OEG

- Interpeller et faire participer un panaché d'acteurs privés ou publics
- Faire changer le comportement du grand public, jeunes ou moins jeunes
- Remplir notre mission d'information et de sensibilisation du public l'Office de l'Eau de la Guyane

Cibles

- o Cible principale : le grand public (les problèmes liés à l'eau concernent tout le monde)

Réalisation



La JME s'est déroulée du 18 au 22 mars au Centre Commercial Montjoly II. Quels consommateurs sommes-nous ? - Les végétariens « écol'eau » ? - Que deviennent nos eaux usées ? Sont quelques unes des interrogations auxquelles l'Office de l'Eau a répondu à travers une exposition et des animations sur le thème de l'eau pendant la durée de la manifestation.

Durant 4 jours, petits et grands se sont informés sur les enjeux de la ressource en eau et ont participé activement à cette grande fête : Concours de dessin pour les enfants, quiz pour les plus grands.

Un professionnel de l'eau avait mis à notre disposition du matériel disponible pour le grand public permettant de faire des économies d'eau.

Une cinquantaine d'enfants ont participé au concours de dessin et 200 personnes ont participé au quiz proposé afin de mieux connaître les enjeux et problématique de l'eau.

Montant de l'opération 21 653 €

Création d'une exposition et d'un espace pédagogique sur www.eauguyane.fr

L'OEG doit sensibiliser et informer le grand public, jeune ou moins jeune. Pour sensibiliser nous devons créer des outils qui pourront servir ensuite aux différents ateliers de sensibilisation organisés dans l'année, seul ou en partenariat avec d'autres organismes. L'exposition est un début, pour l'Office de l'Eau qui a la volonté d'être un centre de ressource documentaire et pédagogique pour petits et grands.

Objectifs généraux pour l'OEG

- Sensibiliser et Faire changer le comportement du grand public, jeunes ou moins jeunes
- Présenter l'exposition lors de manifestations en lien avec l'eau, l'environnement ou le développement durable
- Valoriser l'Office de l'Eau de la Guyane

Cibles

Scolaire, association (l'exposition est à leur disposition), grand public



Conception de l'exposition, « L'eau en Guyane et dans le monde » sur la base de 6 panneaux sur les thèmes suivant :

- L'eau, un enjeu mondial
- L'Eau en Guyane (caractéristiques)
- Que deviennent nos eaux usées ?
- Les végétariens « éco'eau »
- Quels consommateurs sommes-nous ?
- La récupération d'eau de pluie

Ces thèmes n'ont pas été choisis par hasard, ils répondent aux objectifs suivant :

- Sensibiliser le consommateur sur l'impact de son mode de vie sur la ressource en eau



- Inviter le public à s'interroger sur les aspects économiques, sociaux et sanitaires de l'eau
- Faire prendre conscience de l'urgence dans une société de plus en plus urbanisée
- Conscientiser sur le fait que l'eau peut être une « denrée » rare en Guyane malgré des ressources en eau douce importante

A noter que l'exposition « L'eau en Guyane et dans le monde » pourra évoluer et être complétée pour les animations à venir.

Depuis Juin 2011, un espace pédagogique a été créé sur le site de l'Office afin que nos ressources soient à disposition de tous.

Ainsi l'exposition est en ligne et enseignants, associations et toutes personnes intéressées pour exploiter l'exposition dans un projet pédagogique peut en faire la demande via notre site internet, soit pour un envoi de l'exposition en Haute Définition, soit pour un prêt.

L'Office s'est aussi de supports lui permettant de tenir des points d'informations à la demande des partenaires. Ces outils et supports seront complétés petits à petits pour que l'Office de l'Eau puisse être opérationnelle sur des opérations événementielles pour répondre à sa mission de sensibilisation.

Montant de l'opération 7160 €

Informer et communiquer auprès des redevables « pour pollution non domestique »



Le lancement des campagnes de déclaration doit être accompagné d'information pédagogique pour rassurer les redevables. En effet, il s'agit d'une démarche encore nouvelle et certains freins subsistent.

L'OEG a donc accompagné l'envoi des déclarations d'une plaquette d'information dans le but :

- De donner des informations précises sur la légitimité de la redevance
- D'expliquer le principe du pollueur-payeur
- De valoriser la redistribution du produit des redevances sous forme d'aide et ainsi de justifier leurs prélèvements
- Expliquer le mode de calcul et rassurer les redevables sur le montant de leur redevance

Conscientiser les acteurs et déclencher le débat de la gestion transfrontalière : Réunion thématique du 15 décembre

La Guyane possède deux frontières fluviales, à l'ouest avec le Surinam (fleuve Maroni) et à l'est avec le Brésil (fleuve Oyapock). Les bassins versants de ces deux fleuves sont partagés avec les pays voisins.

Soumise à la Directive Cadre européenne sur l'Eau, la Guyane rencontre des difficultés quant aux critères d'évaluation de la qualité des eaux qui ne sont pas adaptés au contexte amazonien : les eaux sont plus chaudes, plus acides, les espèces aquatiques sont différentes. Autant de paramètres qui peuvent déclasser une masse d'eau aux vues des grilles d'évaluation utilisées à ce jour. Cette dimension nécessite un travail d'adaptation et d'explications.

Un suivi « valide » serait un suivi qui soit représentatif du milieu guyanais.

Le 15 décembre 2011, l'Office de l'eau a donc rassemblé les acteurs de l'eau mais aussi de l'énergie concernés par la gestion intégrée de nos fleuves.

Objectifs

- communiquer sur les opportunités qu'offre le partenariat entre l'Office de l'Eau et EDF
- susciter des synergies entre acteurs de l'eau et de l'énergie autour des problématiques transfrontalières
- Trouver ensemble des solutions d'abord au niveau local, national puis international avec les pays voisins

Cibles

- Elus et décideurs
- Délégations compétentes de l'Etat au niveau local

La vingtaine de participants est venue intervenir et réfléchir au nom de l'Etat, la Région Guyane, des structures privées et quelques communes. Nous regrettons cependant le nombre restreint des représentants des communes, notamment celles qui bordent les frontières.

Les conclusions ont été les suivantes :

Il existe de réels enjeux, notamment en termes d'efficacité et de valorisation des ressources, à concevoir des projets de gestion et d'aménagement des bassins versant transfrontaliers en communs avec les pays voisins. Bien que les collectes de données existent, elles ne sont pas étayées par des phases

de concertation impliquant notamment les élus et les techniciens afin de rendre compte des spécificités et des enjeux du point de vue des populations locales.

Nos élus sont peu présents. Il ne s'agit pas forcément d'un manque d'intérêt pour le sujet mais l'information doit être vulgarisée et diffusée à l'attention des élus. Un élu n'est pas expert, il convient donc d'élaborer une « communication technique » à son intention.

On note aussi un problème de contact : les élus locaux ne savent pas toujours vers qui se tourner notamment au niveau des frontières. Du côté brésilien ce problème n'est pas étranger puisqu'ils ne semblent pas non plus connaître les bons interlocuteurs. Pour l'instant on travaille au partage de la vision en Guyane. Avant de chercher à se structurer avec les pays voisins, on doit pouvoir tomber d'accord au niveau local notamment sur des modalités consensuelles de partages des ressources entre acteurs.

Désormais il appartient aux élus et autorités compétentes de faire remonter la problématique pour travailler à des solutions plus cohérentes avec le bassin « amazonien ».

6. Collaborer à la mise en œuvre des projets alliant l'eau et l'énergie

Eau et énergie : Mise en route d'un partenariat

EDF et l'Office de l'Eau de Guyane, sous l'égide du Comité de Bassin, décident de contribuer à la mise en œuvre en Guyane d'actions d'économie d'énergie, dans les domaines de l'eau et de l'assainissement. Il s'agit plus précisément d'assurer aux populations des services à faible consommation en énergie, à travers le conseil et l'assistance technique aux maîtres d'ouvrage, et la connaissance de l'hydrologie et des milieux aquatiques afin de définir les possibilités de développement de ressources locales en hydroélectricité, dans le respect de la biodiversité des milieux.

Cela faisait 2 ans que l'Office de l'Eau, accompagné des services compétents de l'Etat travaillaient à faire émerger un partenariat entre l'Office de l'Eau et EDF. Deux organismes aux problématiques complémentaires puisque l'un est un établissement Public, au service des usagers de l'eau et de la préservation de l'environnement guyanais et l'autre, opérateur privé avec un rôle semi public qui se doit de couvrir les besoins en énergie des usagers.

L'Office de l'Eau de la Guyane et EDF ont signé une convention le 15 juin 2011 pour contribuer ensemble à la mise en œuvre d'actions d'économie d'énergie dans le domaine de l'eau et de l'assainissement en Guyane sur la période 2011 – 2015.

La convention s'est ensuite concrétisée par l'ouverture d'un poste de Chargé de mission « eau/énergie » au sein de l'Office de l'Eau. Le recrutement a été effectué au mois de Septembre, période depuis laquelle le Chargé de mission Eau/Energie a pris ses fonctions.

Etablir un diagnostic des questions eau & énergie en Guyane

Définition des questions et problématiques à traiter

Evaluation des enjeux en ordre de grandeur

Rencontre avec les acteurs et identification des actions

Etat d'avancement

Typologie des questionnements

Les questionnements propres au partenariat EDF-OEG et au thème « Eau-Energie » de façon plus générale ont été classés dans les trois grandes catégories de questions suivantes :

1 - Energie pour l'eau

Dans quelle mesure la mise à disposition d'énergie est décisive pour l'approvisionnement en eau. Cette approche peut être déclinée suivants plusieurs points de vue :

- **Quantitative** : combien faut-il d'énergie pour assurer l'approvisionnement en eau d'un usage donné ?
- **Economique** : quelle est la part de l'électricité dans les charges d'approvisionnement en eau et d'assainissement ?
- **Sécurité** : Dans quelle mesure les infrastructures d'approvisionnement en eau sont-elles sensibles à la qualité du service énergétique ?
- **Implication pour le fournisseur d'énergie** : y a-t-il des actions de maîtrise de la demande d'énergie qui puissent présenter un enjeu pour le fournisseur d'énergie ?

2 - Eau pour l'énergie

Etablir dans quelle mesure la mise à disposition d'eau est décisive pour l'approvisionnement en énergie et notamment en électricité. Ici aussi, plusieurs clés de lectures sont considérées :

- **Quantitative** : combien faut-il d'eau pour produire de l'énergie et de l'électricité ?
- **Economique** : Quelle est la part de l'eau dans les charges de production d'énergie ?
- **Sécurité** : Dans quelle mesure les infrastructures de production d'électricité sont-elles sensibles à une variation du service d'approvisionnement en eau ?
- **Implication sur les autres usages de l'eau** : La mobilisation d'eau pour la production d'énergie entraîne-t-elle un préjudice pour les autres usages et par extension pour les écosystèmes ?

3 - Synergie de moyens pour les services d'eau et d'énergie

Il s'agit de définir dans quelle mesure certaines ressources ou moyens peuvent être mis en œuvre et utilisés afin d'améliorer conjointement les performances des systèmes d'approvisionnement en eau et en énergie. A ce jour, l'Office de l'Eau a proposé de considérer la liste des synergies suivantes :

- Partage d'information technique et stratégique en vue d'études prospectives,
- Mise en commun de ressources humaines au niveau technique dans des situations particulières (communes de l'intérieur) et au niveau décisionnel pour une vision et des approches stratégiques concertées et opérationnelles,
- Mise en œuvre de passerelles entre la gestion de l'eau et de l'énergie permettant d'améliorer les performances techniques des services par des investissements et des modes de pilotage concertés,
- Définition de mécanismes financiers permettant de valoriser les efforts d'économie d'eau et d'énergie à leur coût réel pour la société.

7. Les redevances en 2011

Spécificités redevances en 2011

L'Office a travaillé avec les industriels pour la mise en place de la redevance pollution de l'eau d'origine non domestique (« année blanche »).

- Environ 70 formulaires ont été envoyés avec un taux de retour 25%
- Pour les personnes ayant répondu, nous avons effectué une estimation du montant de la redevance due

COMBIEN ont coûté les redevances ?

En 2011, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'Office de l'Eau de la Guyane s'est élevé à 686 000 euros. La part des redevances de l'Office représente moins de 2% du prix du m³ d'eau.

Sur 100 € de redevances perçues par l'Office de l'Eau



Redevance prélèvement eau	420 737,84
Redevance pollution eau	133 541,71
Redevance pollution diffuses	21 655,19
Redevance modernisation réseaux	17 717,88
Redevance obstacle cours d'eau	92 400,00

8. Le Programme Pluriannuel d'Intervention, des aides financières en faveur de la ressource en eau

Sur proposition du Comité de Bassin, l'Office de l'Eau réalise la programmation et le financement d'action et de travaux. Cette mission est élaborée au travers du Programme Pluriannuel d'Intervention (PPI) qui vise à soutenir les maîtres d'ouvrages publics et privés par des aides financières sur tous projets susceptibles de maintenir ou reconquérir le bon état des eaux ou d'améliorer les usages de l'eau. Le PPI est financé par la mise en place des redevances basées notamment sur le principe de pollueur/payeur - préleveur/payeur. Ce principe a pour but d'inciter l'ensemble des acteurs et usagers de l'eau à une gestion rationnelle, économe et efficace de la ressource en eau.

A l'issue du renouvellement du CB, la Commission d'attribution des aides, constituée par la délibération CA-OEG /09 / 11 du 29/06/2009 a été renouvelée. Elle est composée de 3 membres désignés parmi les membres du conseil d'administration et du directeur.

Renouvellement de la Commission d'attribution des aides (CAA)

L'issue du renouvellement du CB, la Commission d'attribution des aides, constituée par la délibération CA-OEG /09 / 11 du 29/06/2009 a été renouvelée. Elle est composée de 3 membres désignés parmi les membres du conseil d'administration et du directeur.

Fonctionnement de la Commission d'attribution des aides

Le fonctionnement suivant a été retenu : **Pour les projets appelant du financement FEADER**, la tenue d'une Commission *formelle* avec transmission du procès-verbal au service instructeur de la DAAF. Le planning prévisionnel de la CAA sera communiqué en début d'année aux membres. Il sera en lien avec les dates de tenue du Comité de programmation (CP) qui valide le plan de financement des projets et la participation financière de l'ensemble des partenaires. **Pour les autres projets**, afin de ne pas pénaliser les porteurs de projets, les membres ont souhaité une saisine par voie numérique pour les **demandes de subvention inférieures à 10 k€**. Leur avis est sollicité par mail. Une fiche récapitulative du projet leur est soumise et leur réponse est attendue sous forme écrite.

Pour les demandes de subvention supérieures à 10 k€, la CAA devra se tenir de façon formelle, à l'issue d'un Conseil d'administration ou d'une CAA-«Feader».

9. Les services de l'eau en 2011

90% de l'eau potable produite est prélevée dans les fleuves, 2% par forage ou puits, et 8% est de la récupération d'eau de pluie. Les volumes prélevés sont supérieurs aux besoins théoriques des populations, mais la pression démographique est forte, la ressource est vulnérable vis-à-vis des pollutions potentielles, et les besoins sont répartis inégalement sur le territoire.

Sur le littoral, la demande croissante liée à la démographie nécessite la construction de nouvelles usines de traitement pour augmenter les capacités de production. D'un point de vue qualitatif, la remontée du coin salé en saison sèche peut perturber l'alimentation en eau potable. Dans les sites isolés, la pérennité de l'alimentation en eau potable se heurte à des difficultés de maintenance des systèmes de production et de distribution d'eau.

9.1. Consommation

Au cours de l'année 2011, un peu plus de 16 millions de m³ d'eau ont été prélevés pour la production d'eau potable, 2% provenant des ressources souterraines.

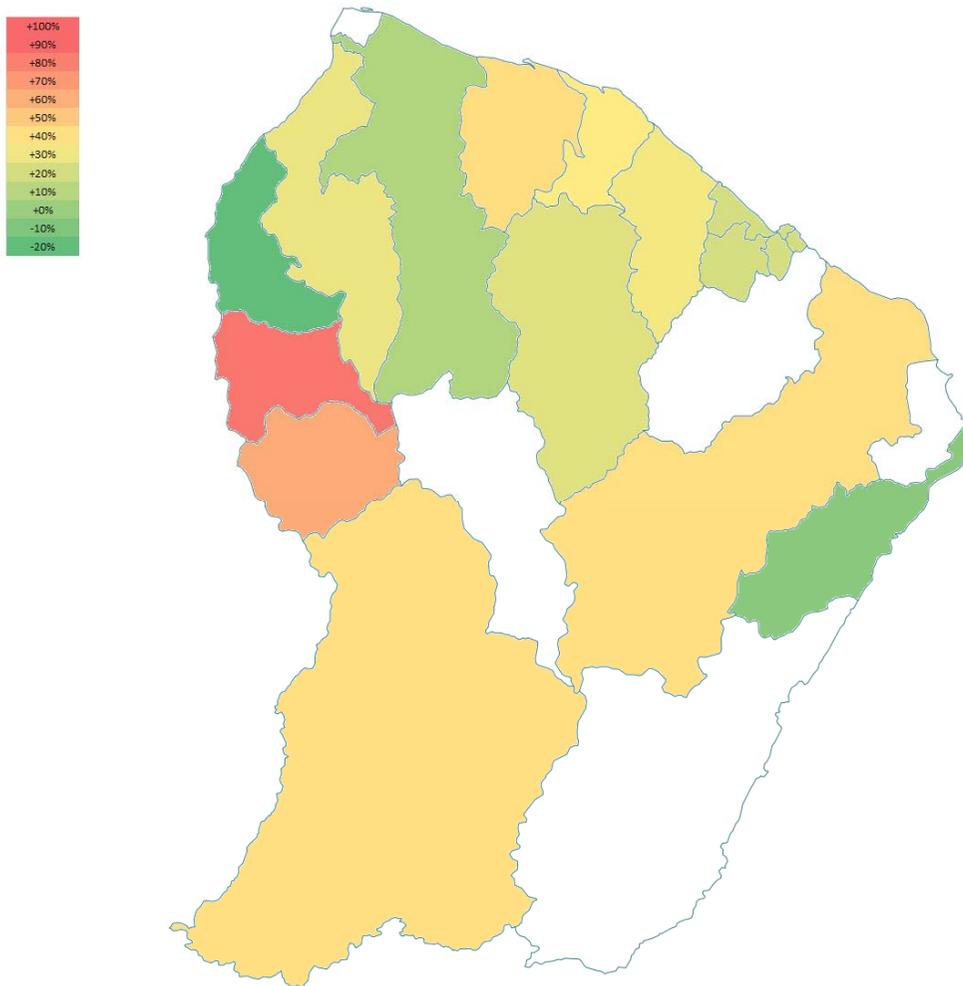


Fig.11 : Prélèvements d'eau de surface / eau souterraine par rapport à 2010

On note par rapport à 2010 une forte augmentation de la consommation à Grand Santi et à Papaïchton et une diminution à Apatou.

Volume prélevé 2011 en m3	Eau de surface	Eau souterraine	Total
CCCL	11 393 416	92 043	11 485 459
KOUROU	2 275 118		2 275 118
ST LAURENT DU MARONI	1 291 193		1 291 193
MANA	256 525	7 433	263 958
SINNAMARY	237 832	1 170	239 002
MARIPASOULA	195 634	8 036	203 670
ST GEORGES	159 552	4 874	164 426
PAPAÏCHTON		113 525	113 525
IRACOUBO		112 700	112 700
APATOU	90 271		90 271
GRAND SANTI		40 687	40 687
REGINA	36 194		36 194
ST ELIE	6 240		6 240
Total	15 941 975	380 468	16 322 443

Tableau 2 : Répartition des prélèvements d'eau de surface / eau souterraine en 2011 dans les différentes communes de Guyane.

9.2. Prix des services d'eau et d'assainissement

Le prix de l'eau prend en compte le coût des différents traitements nécessaires pour la potabilisation avant sa consommation par les ménages, puis sa dépollution avant rejet dans le milieu naturel.

Prix pour 120 m3 TTC	AEP			ASS			Taxe & redevances			Total 2010	Total 2011	Total 2012
	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012			
CACL	1.06	1.08	1.12	0.95	0.96	0.99	0.07	0.08	0.21	2.08	2.12	2.32
KOUROU	1.21	1.23	1.27	1.43	1.46	1.49	0.08	0.14	0.2	2.72	2.83	2.96
ST LAURENT DU M.	1.38	1.47	1.72	1.23	1.25	1.38	0.08	0.15	0.22	2.69	2.87	3.32
MANA	1.42	1.45	1.49	0.85	0.86	1.45	0.09	0.13	0.24	2.36	2.44	3.18
SINNAMARY	1	1.02	1.05	1.8	1.84	1.91	0.07	0.14	0.2	2.87	3	3.16
ST GEORGES	2.14	2.22	2.41				0.12	0.19	0.24	2.26	2.41	2.65
IRACOUBO	1.89	2.79	2.88				0.11	0.2	0.27	2	2.99	3.15
APATOU	2.31	2.32	2.39				0.15	0.19	0.24	2.46	2.51	2.63
REGINA	2.58	2.62	3.24				0.14	0.2	0.28	2.72	2.82	3.52
AWALA											2.72	
MARIPASOULA												
PAPAICHTON												
GRAND SANTI												
ST ELIE												
Moyenne	1.67	1.80	1.95	1.25	1.27	1.44	0.10	0.16	0.23	2.46	2.67	2.99

Pas de service
Pas de facturation
Non communiqué

Tableau 3 : Prix des services d'eau et d'assainissement dans les différentes communes / communautés de commune de Guyane

Pour un foyer consommant 120m³ d'eau par an et relié au réseau d'assainissement collectif (ou « tout à l'égout »), la facture annuelle s'élève en moyenne à 320 €, répartis en 216 € pour la distribution d'eau potable et 153 € pour l'assainissement et 18 euros de taxe et redevances.

L'eau potable distribuée en 2011 dans les foyers est facturée entre 1.02 et 2.79 €/m³, selon les communes. L'assainissement collectif est lui facturé entre 0.86 et 1.84 €/m³.

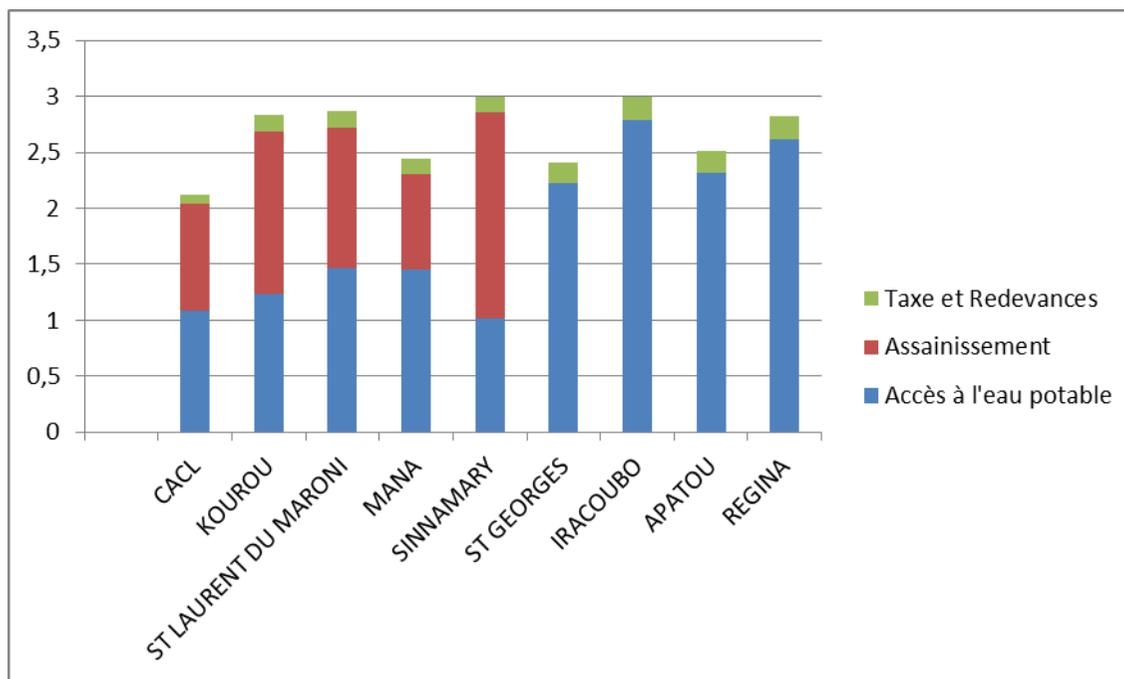


Fig. 12 : Répartitions des coûts des services de l'eau par communes / communautés de communes de Guyane en 2011

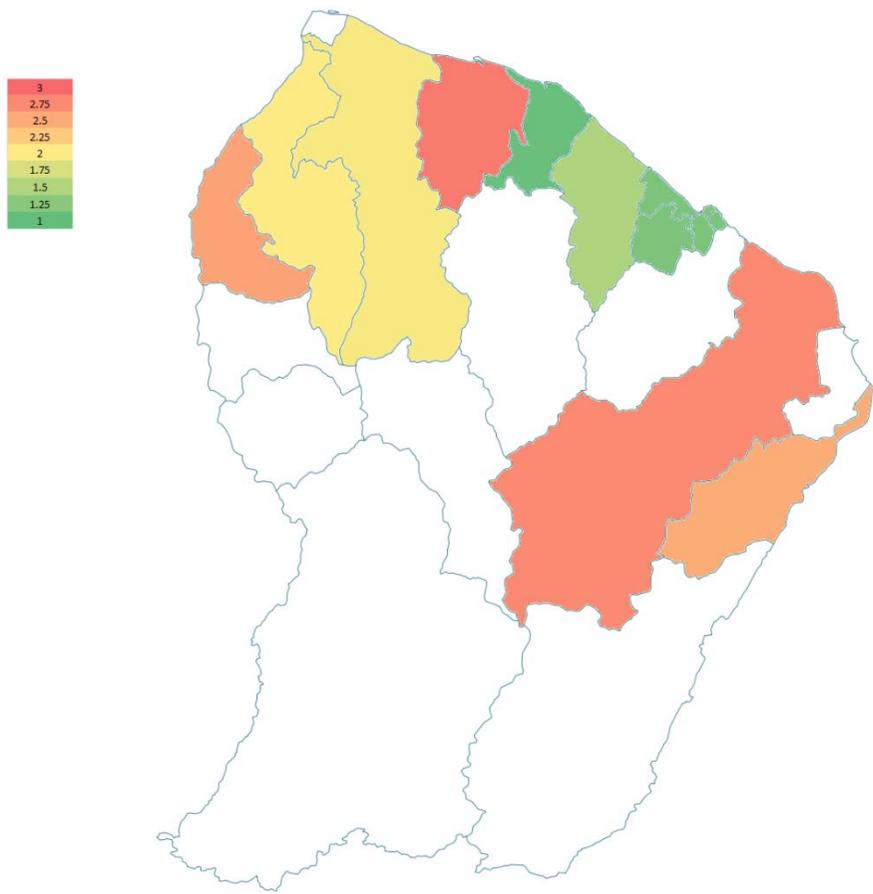


Fig. 13 : Répartitions des coûts en euros des services de l'eau par communes / communautés de communes de Guyane en 2011

9.3. Economies d'énergie en production d'eau potable, assainissement et eau chaude sanitaire



L'ensemble des consommations d'électricité en lien avec l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement représente environ 13 GWh/an en Guyane soit 1,5% de la production d'électricité en 2010. Cette consommation augmentera de façon significative à la mise en service des stations d'épuration de Leblond sur la CACL (+2,5 GWh/an) et du pôle épuratoire de Saint Laurent du Maroni (+0,7 à + 1,7 GWh/an) (source : exploitation des rapports du délégataire 2010 et 2011, SGDE et CIE).



Pour le secteur de la production d'eau chaude sanitaire, la consommation d'énergie électrique est estimée à 40 GWh par an. Ce poste de consommation augmente avec la construction de plus de 2500 logements/an. Un important gisement d'économie d'énergie existe et fait l'objet de programmes de subvention renforcés par des crédits d'impôts depuis 2005. Il s'agit notamment d'actions du Programme régionale de Maitrise de l'Energie et de la campagne Soley'Eko d'EDF.

La campagne Soley'EKO permet d'équiper, chaque année, environ 500 logements avec des chauffe-eau solaires (PRERURE 2012). Par ailleurs, une campagne de promotion de dispositifs économiseurs d'eau vise à réduire les consommations d'eau chaude des ménages.

Thème / Localisation	Consommations	Description sommaire des enjeux en termes d'économies d'énergie
AEP		
Littoral	16 Mm3/an 9,3 GWh/an	Des économies d'énergie envisageables à hauteur de 15% avec les difficultés suivantes : - technicité requise élevée (une étude par site) - un jeu d'intérêt complexe (collectivité / délégataire /EDF /OEG) - plan de financement à préciser
Bourg de l'intérieur (économie d'énergie)	0,3 Mm3/an 0,2 GWh /an	Un enjeu modéré qui est renforcé par le surcote de l'approvisionnement en carburant.
Assainissement		
Assainissement littoral (total 2012)	3 GWh max en augmentation	Consommation répartie entre le refoulement 1,2 GWh /an et traitement 1,8 GWh/an. Pour le refoulement le potentiel d'économie d'énergie est très morcelé et difficile à valoriser. Pour le traitement deux options à explorer : optimisation de l'aération, orientation du traitement vers des filières moins énergivore dès la conception.
dont STEP Boue activé Kourou	1 GWh/an (enregistré)	La STEP de Kourou (30000 EH) dont l'exploitation est en cours permet donne un exemple de l'implication énergétique du choix de la filière boue activé.
STEP Boue activé Leblond CACL	2,5 GWh/an (estimé)	Construction en cours (2012) (60000 EH)
STEP Boue activé pole SLM	0,73 à 1,68 GWh (prévue)	Lancement des travaux (2013) (40000 EH)
Méthanisation	Estimation en cours	
Eau chaude sanitaire		
Production d'eau chaude sanitaire	53 GWh/an en 2009 (Prerure 2012)	Un enjeu significatif (1,2 MWh / an par chauffe-eau) sur secteur dynamique. L'interaction avec les missions de l'Office de l'Eau est indirecte. Deux approches en cours exploitent le gisement d'économie d'énergie liées à ce secteur la campagne hydroéko (réduction de la consommation d'eau chaude, les campagnes de promotion et de financement des chauffe-eau solaire).
Dans les bourgs de l'intérieur		L'évaluation de la consommation de l'usage eau chaude sanitaire doit être approfondie. 5000 à 6000 ménages (pop 22551 en 2012) + 200 ménages par an

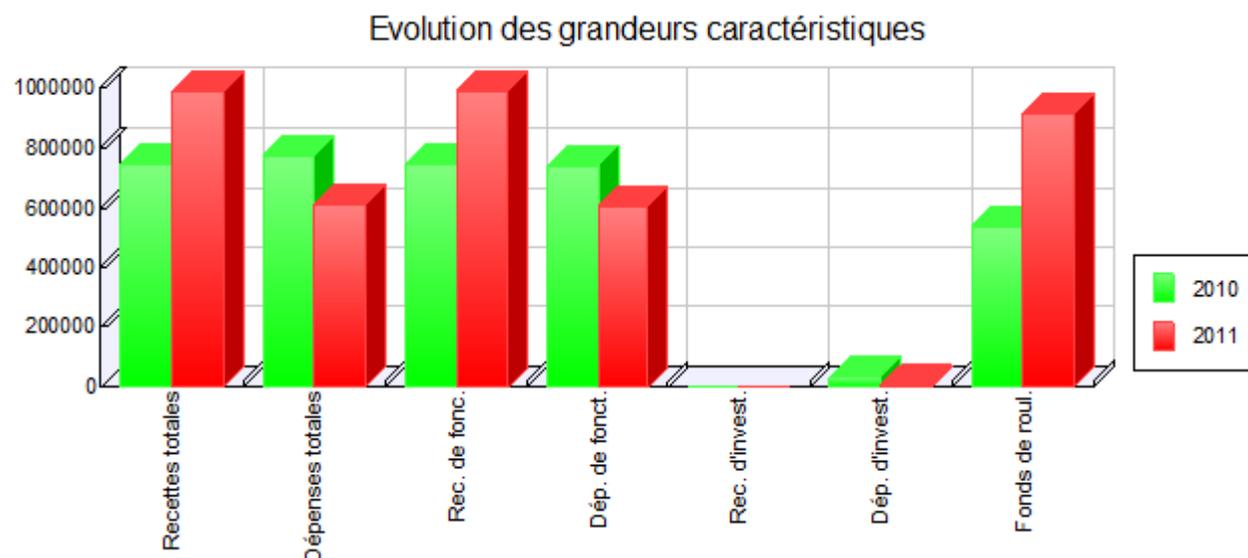
Tableau 5 - Evaluation des consommations d'énergie pour l'approvisionnement en eau potable, l'assainissement et la production d'eau chaude sanitaire en Guyane. Appréciation sur les contraintes à prendre en compte pour l'exploitation du gisement d'économie d'énergie.

10. BILAN FINANCIER

RESSOURCES

Les recettes réelles totales (hors mouvement d'ordre et affectation du résultat) de l'exercice se sont élevées à 988 163,68 € et ont enregistré une progression de 32,80 % par rapport à l'exercice 2010 pour des dépenses réelles totales de 610 446,72 €, en repli de -20,81 % par rapport à 2010, induisant une augmentation du fonds de roulement de 377 716,96 €.

Le fonds de roulement initial positif de 533 816,67 € s'améliore et ressort à la fin de cet exercice à 911 533,63 €.



Globalement, le taux de réalisation des recettes et des dépenses ressortent respectivement à 69,77 % et 43,10 %.

En section de fonctionnement, les recettes réelles ont été titrées pour 70,89 % des prévisions et les dépenses de fonctionnement font état d'un taux de liquidation de 45,15 %.

En section d'investissement, les recettes réelles ont été titrées à hauteur de 0,00 % pour des dépenses mandatées à 10,94 %.

Chapitre	Libellé	2010	2011	%
011	Charges à caractère général	489 722,43	306 625,09	306 625,09
012	Charges de personnel	223 641,02	288 528,07	288 528,07
65	Autres charges de gestion courante	21 780,00	6 000,00	6 000,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	22,49	22,49
Total Mouvements réels		735 143,45	601 175,65	- 18,22
Total Dépenses de Fonctionnement		773 535,19	640 202,78	- 17,24